

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE, LE 6 FÉVRIER 2017, À 20 H

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 16 janvier 2017
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Adoption – règlement numéro 1171-2017 – ajustement à la suite de nouvelles modalités de remboursement de la TVQ
 - 5.2 Avis de motion – règlement numéro 1172-2017 aux fins de décréter l'emprunt des sommes nécessaires afin de pouvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt
 - 5.3 Liste des chèques – approbation
 - 5.4 Domaine Asselin – Succession Paul-Émile Asselin – acquisition
 - 5.5 Directeur du Service de l'urbanisme – monsieur Luc Bossé – permanence
 - 5.6 Technicien ou technicienne au Service des finances – stage
 - 5.7 Aménagement de certains locaux à la Résidence des Prairies – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no. 3
 - 5.8 Brunelle Drouin, avocats – honoraires divers
 - 5.9 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires divers
 - 5.10 Dunton Rainville, avocats – honoraires
 - 5.11 Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, notaires – honoraires
 - 5.12 Arcand-Laporte-Klimpt – honoraires divers projets
 - 5.13 Facture de droits de mutation – radiation
 - 5.14 *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 – confirmation ministérielle*
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Services professionnels de génie – avenue des Champs-Élysées – soumissions – adjudication
Recommandations de la Commission de voirie, du transport collectif et de la sécurité publique :
 - 6.2 comité de planification des mesures d'urgence – nomination
 - 6.3 organigramme du Plan municipal de sécurité civile – adoption
 - 6.4 nouveau Plan municipal de sécurité civile – adoption
 - 6.5 Embauche – personnel temporaire – Services techniques
 - 6.6 Beaudoin Hurens – honoraires divers projets
 - 6.7 Réaménagement de l'intersection de la route 131, du rang de la Deuxième-Chaloupe et de l'avenue des Plaines – Sintra inc. – certificat de paiement no 6
 - 6.8 Rue Gauthier nord – étude de stabilité de pente – mandat

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

Avis de motion et adoption premiers projets :

- 7.1 règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-2 280 (route 131)
- 7.2 règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-5 107 – résidences multifamiliales de quatre (4) à cinq (5) logements maximum (rang Sainte-Julie)
- 7.3 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – colloque annuel – inscription

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Service des incendies – rapport des mois d'octobre et de novembre 2016
- 8.2 Semaine de la famille 2017 – déjeuner des élués et élus
- 8.3 Fondation Espace Jeunesse Lanaudière – invitation
- 8.4 École secondaire Thérèse-Martin – Gala Or 2017 – contribution financière

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

Recommandations de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie :

- 10.1 animation au parc des Champs-Élysées – embauche
- 10.2 rallye familial à vélo 2017
- 10.3 programmation de loisirs – printemps 2017 – ajout
- 10.4 football – tarification 2017
- 10.5 semaine de relâche 2017
- 10.6 Voyage de ski à Mont-Tremblant – semaine de relâche 2017 – modification
- 10.7 Course de type cross-country – accord de principe – autorisation de signature

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

- 11.1 Recommandation de la Commission du développement culturel et des communications – Fête nationale 2017 – programmation
- 11.2 Semainier 2017 – publicité – achat
- 11.3 Les Étoiles d'Argent – Revue sur Glace 2017
- 11.4 Concerts symphoniques pop – commandite
- Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies (église) :
 - 11.5 aménagement de salles de toilettes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement
 - 11.6 éclairage de la scène – Constructions Venne et Fils ltée – certificat de paiement

12. AUTRES SUJETS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

monsieur Alain Larue, le maire

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain

madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage

monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi

monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame

madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Participent également à cette séance, mesdames Marie-Andrée Breault et Sylvie Malo, respectivement directrice générale et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Alain Larue ouvre la séance à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

43-02-2017

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

3. DEMANDES VERBALES

Aucune demande verbale n'est soumise au conseil municipal.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 16 janvier 2017

44-02-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 janvier 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

5.1 Adoption – règlement numéro 1171-2017 – ajustement à la suite de nouvelles modalités de remboursement de la TVQ

45-02-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 16 janvier 2017 concernant le projet de règlement numéro 1171-2017 décrétant un emprunt de 53 967 \$ conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1171-2017 décrétant un emprunt de 53 967 \$ conformément à l'article 11 du chapitre 30 des lois de 2013;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

5.2 Avis de motion – règlement numéro 1172-2017 aux fins de décréter l'emprunt des sommes nécessaires afin de pouvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt

46-02-2017

Madame Suzanne Dauphin donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1172-2017 aux fins de décréter l'emprunt des sommes nécessaires afin de pouvoir aux coûts de refinancement de certains règlements d'emprunt.

5.3 Liste des chèques – approbation

47-02-2017

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 18 janvier au 6 février 2017 inclusivement et totalisant une somme de 394 447,73 \$.

5.4 Domaine Asselin – Succession Paul-Émile Asselin – acquisition

48-02-2017

ATTENDU QU'aux termes de la résolution 380-08-2015, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a entériné les conventions d'engagement de cession d'emprises de rue nécessaires aux travaux de municipalisation des rues du Domaine Asselin;

ATTENDU QU'une telle convention a été signée le 17 septembre 2014 entre la Ville et Succession Paul-Émile Asselin;

ATTENDU QUE les numéros de lots apparaissant dans ladite convention ont été modifiés en raison de nouvelles subdivisions;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser les numéros de lots qui font l'objet de la cession de la part de Succession Paul-Émile Asselin en faveur de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville accepte d'acquérir de Succession Paul-Émile Asselin les emprises de rue portant les numéros de lots suivants :

- 4 928 736
- 5 745 475
- 5 745 474
- 6 008 401

le tout selon les conditions établies à la convention d'engagement de cession d'emprises de rue signée le 17 septembre 2014;

QUE monsieur Alain Larue, maire et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer l'acte de transfert et tout document donnant plein effet à la présente résolution.

5.5 Directeur du Service de l'urbanisme – monsieur Luc Bossé – permanence

49-02-2017

ATTENDU QUE, selon les termes de la résolution numéro 69-02-2016, l'embauche de monsieur Luc Bossé au poste de directeur du Service de l'urbanisme était soumise à une probation de douze mois;

ATTENDU la politique et la procédure d'appréciation du rendement du personnel d'encadrement;

ATTENDU QUE ladite période de probation prendra fin le 15 février 2017 et que monsieur Luc Bossé a répondu de manière satisfaisante aux exigences du poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QU'à la fin de la période de probation, monsieur Luc Bossé obtienne sa permanence et qu'il soit désigné comme directeur du Service de l'urbanisme de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies en fonction des objectifs qui lui ont été signifiés;

QUE les conditions d'emploi de monsieur Luc Bossé s'appliquent telles que prévues à la résolution numéro 69-02-2016.

5.6 Technicien ou technicienne au Service des finances – stage

50-02-2017

ATTENDU QU'un technicien ou une technicienne au Service des finances doit être embauché(e) en vue d'assister le personnel autant en comptabilité qu'en taxation et en perception;

ATTENDU QUE madame Genevière Côté-Riberdy sollicite ce poste afin de faire son stage en technique de comptabilité à l'intérieur des fonctions dudit poste;

ATTENDU QUE ce stage se fait dans le cadre du programme d'étude collégiale en techniques de comptabilité et de gestion offert par le Cégep régional de Lanaudière à l'Assomption;

ATTENDU la recommandation du 26 janvier 2017 de madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'embaucher madame Genevière Côté-Riberdy comme étudiante stagiaire au Service des finances pour assister le personnel en place au salaire établi pour ce poste.

5.7 Aménagement de certains locaux à la Résidence des Prairies – Gilles Malo inc. – certificat de paiement no. 3

51-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Gilles Malo inc. l'exécution de travaux dans le cadre de l'aménagement de certains locaux à la Résidence des Prairies;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de monsieur Jocelyn Thomas Laporte, ingénieur de Arcand-Laporte-Klimpt, et que ce dernier émet le certificat de paiement no 3 et en recommande le paiement dans sa lettre du 27 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 1 452,82 \$, cette dépense étant imputable aux règlements numéros 1054-2013 et 1065-2013.

5.8 Brunelle Drouin, avocats – honoraires divers

52-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Me Caroline Drouin, avocate de l'étude Brunelle Drouin inc., dans le cadre de différents dossiers de nature juridique et que cette dernière produit ses notes d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Brunelle Drouin inc., avocats, les honoraires professionnels totalisant 11 152,59 \$, soit :

Facture numéro 3349	10 276,84 \$
Facture numéro 3372	875,75 \$

5.9 Bélanger Sauvé, avocats – honoraires divers

53-02-2017

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par Bélanger Sauvé, avocats, dans le cadre de différents dossiers de nature juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Bélanger Sauvé, avocats, les honoraires professionnels totalisant 4 235,41 \$, soit :

Facture numéro 0000350345	1 605,63 \$
Facture numéro 0000350447	2 629,78 \$

5.10 Dunton Rainville, avocats – honoraires

54-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Dunton Rainville, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Dunton Rainville, avocats, les honoraires professionnels au montant de 1 656,22 \$ pour les services rendus du 1^{er} octobre au 31 décembre 2016.

55-02-2017

5.11 Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, notaires – honoraires

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de l'étude Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, notaires, relativement à la cession d'une emprise de rue et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Gagnon, Cantin, Lachapelle & Associés, notaires, la somme de 787,86 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 953-2009.

56-02-2017

5.12 Arcand-Laporte-Klimpt – honoraires divers projets

ATTENDU QUE des factures d'honoraires professionnels sont produites par Arcand-Laporte-Klimpt pour différents projets finalisés et/ou en cours d'exécution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Arcand-Laporte-Klimpt les honoraires professionnels totalisant 10 681,47 \$, soit :

Aménagement des locaux de l'hôtel de ville actuel (225, boulevard Antonio-Barrette)	373,67 \$
	7 404,39 \$
	2 598,44 \$
Travaux d'architecture se rapportant au réaménagement de certains locaux de la Résidence des Prairies imputable au règlement numéro 1054-2013	304,97 \$

57-02-2017

5.13 Facture de droits de mutation – radiation

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a émis une facture de droits de mutation au montant de 1 513,60 \$ pour la propriété située au 203, rang Sainte-Julie, appartenant à 9253-4122 Québec inc.;

ATTENDU QUE 9253-4122 Québec inc. a fait une proposition à ses créanciers par le biais du syndic Druker et Associés inc. et que les droits de mutation de la Ville ne font pas partie de la proposition concordataire;

ATTENDU QUE toutes les démarches entreprises pour récupérer la somme due ont été vaines jusqu'à ce jour;

ATTENDU QUE les conseillers juridiques de la Ville recommandent de fermer le dossier concerné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la radiation de la facture 3MU000002 adressée à 9253-4122 Québec inc.

5.14 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 – confirmation ministérielle

Monsieur le maire Alain Larue informe l'assemblée de l'émission de l'approbation ministérielle relative au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018* confirmant une subvention de 2 728 948 \$.

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Services professionnels de génie – avenue des Champs-Élysées – soumissions – adjudication

58-02-2017

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées en ce qui a trait aux services professionnels de génie quant aux travaux de réfection des infrastructures et pavage sur un segment de l'avenue des Champs-Élysées;

ATTENDU QUE le Comité de sélection a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une note datée du 2 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir la soumission de Beaudoin Hurens au prix de 28 168,88 \$ ce soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage.

QUE cette adjudication soit conditionnelle à l'obtention de l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt numéro 1170-2017.

Recommandations de la Commission de voirie, du transport collectif et de la sécurité publique :

6.2 comité de planification des mesures d'urgence – nomination

59-02-2017

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a entrepris, au cours de l'année 2016, la mise à jour de son plan de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE, suite à une recommandation de la Commission de voirie, du transport collectif et de la sécurité publique, il y a lieu de confirmer la nomination du comité de planification des mesures d'urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alain Larue, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le comité de planification des mesures d'urgence soit composé des personnes nommées aux postes suivants :

- Monsieur Jean-Guy Forget, conseiller municipal
- Directrice générale
- Directeur général adjoint
- Greffière
- Directeur des Services techniques
- Directeur du Service des travaux publics
- Coordinatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie
- Directrice du Service du développement culturel et des communications
- Directeur du service des Incendies de Joliette
- Représentant de la Sûreté du Québec

60-02-2017

6.3 organigramme du Plan municipal de sécurité civile – adoption

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a entrepris, au cours de l'année 2016, la mise à jour de son plan de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE, suite à une recommandation de la Commission de voirie, du transport collectif et de la sécurité publique, il y a lieu d'adopter l'organigramme présentant l'organisation municipale de sécurité civile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter l'organigramme du Plan municipal de sécurité civile tel que déposé.

61-02-2017

6.4 nouveau Plan municipal de sécurité civile – adoption

ATTENDU QU'au terme de la résolution numéro 312-06-2016, le conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a mandaté la firme PRUDENT pour l'accompagner dans une démarche de mise à jour de son Plan de mesures d'urgence;

ATTENDU QUE le nouveau plan de mesures d'urgence a été présenté au colloque annuel de la Ville le 10 novembre 2016;

ATTENDU QUE la Commission de voirie, du transport collectif et de la sécurité publique a analysée les différentes modifications apportées au plan et qu'elle en recommande l'adoption au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE le Plan municipal de sécurité civile soit adopté tel que déposé.

62-02-2017

6.5 Embauche – personnel temporaire – Services techniques

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE, sur recommandation de monsieur Serge Adam, directeur des Services techniques, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ratifie l'embauche de monsieur Samuel Labonville à titre de personne salariée remplaçante au poste de technicien aux Services techniques, et ce jusqu'au retour de monsieur Nicolas Picard prévu à la mi-mars 2017.

63-02-2017

6.6 Beaudoin Hurens – honoraires

ATTENDU QU'une facture d'honoraires professionnels est produite par Beaudoin Hurens dans le cadre des travaux d'éclairage au parc des Champs-Élysées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Beaudoin Hurens les honoraires professionnels de 402,41 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1078-2014.

6.7 Réaménagement de l'intersection de la route 131, du rang de la Deuxième-Chaloupe et de l'avenue des Plaines – Sintra inc. – certificat de paiement no 6

64-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a confié à Sintra inc. l'exécution de travaux dans le cadre du réaménagement de l'intersection de la route 131, du rang de la Deuxième-Chaloupe et de l'avenue des Plaines;

ATTENDU QUE lesdits travaux sont exécutés sous la supervision de madame Isabelle Mireault, ingénieure de Les services Exp inc., et que cette dernière émet le décompte progressif no 6 final et en recommande le paiement dans sa lettre du 19 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE payer à Sintra inc. la somme de 37 687,38 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1061-2013.

6.8 Rue Gauthier nord – étude de stabilité de pente – mandat

65-02-2017

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire réaliser une étude de stabilité de pente sur une section de la rue Gauthier nord en bordure de la rivière L'Assomption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir les services de Solmatech inc. au prix de 6 900 \$, taxes en sus, le tout selon l'offre de services datée du 31 janvier 2017.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

7.1 Avis de motion – règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-2 280 (route 131)

66-02-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à créer la nouvelle zone C-2 280 et la grille des usages et normes s'y rattachant afin de :

- remplacer le titre de la zone commerciale C-4 280 par le nouveau titre C-2 280; créer la grille des usages et normes de la nouvelle zone C-2 280 en y inscrivant notamment la norme spéciale 3.5.2.72 visant la non application des dispositions d'étalage relatives aux groupes d'usages « Commerce 1 » et « Commerce 2 », la norme spéciale 3.5.2.73 visant des dispositions relatives aux commerces regroupés et de projet intégré, la note « zone assujettie au règlement sur les P.I.I.A. » et le nombre d'étages maximum permis à 4;
- créer la note 40 accompagnant la grille des usages et normes afin d'identifier les usages commerciaux permis dans une zone, et de les inscrire à la grille de la zone C-2 280;
- modifier la norme spéciale 3.5.2.34 afin de la rendre applicable à la nouvelle zone C-2 280;
- abroger la grilles des usages et normes de la zone c-4 280.

Adoption premier projet – règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-2 280 (route 131)

67-02-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à créer la nouvelle zone C-2 280 et la grille des usages et normes s'y rattachant afin de :

- remplacer le titre de la zone commerciale C-4 280 par le nouveau titre C-2 280; créer la grille des usages et normes de la nouvelle zone C-2 280 en y inscrivant notamment la norme spéciale 3.5.2.72 visant la non application des dispositions d'étalage relatives aux groupes d'usages « Commerce 1 » et « Commerce 2 », la norme spéciale 3.5.2.73 visant des dispositions relatives aux commerces regroupés et de projet intégré, la note « zone assujettie au règlement sur les P.I.I.A. » et le nombre d'étages maximum permis à 4;
- créer la note 40 accompagnant la grille des usages et normes afin d'identifier les usages commerciaux permis dans une zone, et de les inscrire à la grille de la zone C-2 280;
- modifier la norme spéciale 3.5.2.34 afin de la rendre applicable à la nouvelle zone C-2 280;
- abroger la grilles des usages et normes de la zone c-4 280;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1160-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-2 280 (route 131).

7.2 Avis de motion – règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-5 107 – résidences multifamiliales de quatre (4) à cinq (5) logements maximum (rang Sainte-Julie)

68-02-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone R-1 108 au détriment de la zone C-5 107;
- permettre dans la zone C-5 107 les résidences multifamiliales de cinq (5) logements maximum.

Adoption premier projet – règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-5 107 – résidences multifamiliales de quatre (4) à cinq (5) logements maximum (rang Sainte-Julie)

69-02-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone R-1 108 au détriment de la zone C-5 107;
- permettre dans la zone C-5 107 les résidences multifamiliales de cinq (5) logements maximum;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1169-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zone C-5 107 – résidences multifamiliales de quatre (4) à cinq (5) logements maximum (rang Sainte-Julie).

70-02-2017

7.3 Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec – colloque annuel – inscription

IL est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE madame Isabelle Jatrino, inspectrice en bâtiment de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, soit autorisée à participer au colloque annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) qui se tien dra à Québec, les 4, 5 et 6 mai 2017;

QUE la Ville défraie les coûts d'inscription au montant de 678,36 \$, ainsi que les coûts y afférents, s'il y a lieu.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Service des incendies – rapport des mois d'octobre et de novembre 2016

Madame Marie-Christine Laroche dépose le rapport du Service des incendies en ce qui a trait aux interventions réalisées sur le territoire municipal au cours des mois d'octobre et de novembre 2016.

71-02-2017

8.2 Semaine de la famille 2017 – déjeuner des élues et élus

ATTENDU QU'il y a lieu de reconnaître la persévérance des jeunes du milieu et particulièrement le dépassement de tous les élèves de l'école des Prairies dont les efforts sont accomplis quotidiennement;

ATTENDU QUE la semaine de la famille 2017 se tiendra du 15 au 21 mai 2017;

ATTENDU QUE, pour souligner ce qui précède, les élues et élus de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies désirent tenir un déjeuner à l'école des Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville offre un déjeuner aux élèves de l'école des Prairies, le 2 mai 2017, en compagnie des élues et élus municipaux et qu'un présent leur soit remis.

72-02-2017

8.3 Fondation Espace Jeunesse Lanaudière – invitation

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies retienne deux billets pour participer au *Festin de homard* au profit de la Fondation Espace Jeunesse Lanaudière, autrefois Fondation des Jeunes handicapés intellectuellement de Lanaudière, qui se tiendra le samedi 27 mai 2017;

QU'un chèque au montant de 150 \$ soit émis à l'ordre de la Fondation Espace Jeunesse Lanaudière en paiement des billets retenus.

8.4 École secondaire Thérèse-Martin – Gala Or 2017 – contribution financière

73-02-2017

IL est proposé par madame Marie-Christine Laroche, appuyé par monsieur Régis Soucy et unanimement résolu :

D'accorder une aide financière de 100 \$ à l'École secondaire Thérèse-Martin pour la tenue du Gala Or 2017 lequel souligne d'une façon spéciale les performances académiques et l'implication de la vie étudiante des élèves les plus méritants.

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

Recommandations de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie :

10.1 animation au parc des Champs-Élysées – embauche

74-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies poursuit la location de kayaks et de planches à rames, ainsi que l'animation d'activités dédiées aux enfants pour la saison estivale 2017 au parc des Champs-Élysées et qu'il y a lieu de procéder à l'embauche du personnel nécessaire à cette fin;

ATTENDU la recommandation du 27 janvier 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche d'un animateur ou d'une animatrice afin de procéder à la location de kayaks et de planches à rames, ainsi que d'animer des activités dédiées aux enfants pour la saison estivale 2017 au parc des Champs-Élysées.

10.2 rallye familial à vélo 2017

75-02-2017

ATTENDU QUE les membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie recommandent de renouveler la tenue d'un rallye familial à vélo qui permet aux participants de faire découvrir le réseau cyclable ainsi que les parcs et espaces verts Prairiquois;

ATTENDU la recommandation du 27 janvier 2017 qui précise les détails de l'organisation de cette activité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver la programmation de l'activité de rallye des parcs à vélo qui se tiendra le 11 juin 2017;

D'autoriser l'embauche du personnel requis pour cette activité;

QU'un budget de 2 300 \$ soit consenti pour l'organisation de cette activité.

76-02-2017

10.3 programmation de loisirs – printemps 2017 – ajout

ATTENDU QUE le conseil municipal a approuvé, par sa résolution numéro 33-01-2017, la programmation de loisirs pour le printemps 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu d'ajouter l'activité *Atelier sur les pousses et germinations* à ladite programmation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'ajouter l'activité *Atelier sur les pousses et germinations* à la programmation de loisirs – printemps 2017 :

Activité	Revenus	Dépenses
Atelier sur les pousses et germinations NOUVEAUTÉ Début le 1 ^{er} avril 2017 Min : 8 Max : 20	8 part. X 37,75 \$ = <u>302,00 \$</u> Total : <u>302,00 \$</u>	Professeur : Richard De Montigny – Vert demain 5 h X 50 \$ = 250,00 \$ Frais d'admin. 5% = <u>12,50 \$</u> TOTAL : <u>262,50 \$</u> Total avec taxes : 301,80 \$

77-02-2017

Abrogée par la résolution numéro 108-02-2017 adoptée le 20 février 2017

10.4 football – tarification 2017

ATTENDU QUE l'Association des Pirates de Joliette a soumis sa tarification pour la saison de football 2017;

ATTENDU QUE les membres de la Commission des loisirs et des saines habitudes de vie recommandent de reconduire la contribution municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE le football pour la saison 2017 soit subventionné à 50 % par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour les jeunes Prairiquois et Prairiquoises qui s'y inscrivent selon la tarification suivante :

Catégories	Tarifications
Atome	225 \$
Moustique	250 \$
Pee-wee	275 \$
Bantam-Midget	450 \$

78-02-2017

10.5 semaine de relâche 2017

ATTENDU QUE madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, dépose le budget prévisionnel pour la semaine de relâche qui se tiendra du 30 janvier au 3 février 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'approuver les prévisions budgétaires totalisant 1 867 \$ pour la tenue de la semaine de relâche 2017;

D'approuver la tarification comme suit :

- Camp de jour 71,50 \$
- Service de garde 15,50 \$
- Sortie à la fois 26,00 \$

D'autoriser l'embauche du personnel nécessaire à titre d'animateurs, à même le personnel de l'équipe du camp de jour estival 2016, au tarif établi pour ce poste;

QUE la politique familiale en vigueur à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'applique pour cette programmation.

10.6 Voyage de ski à Mont-Tremblant – semaine de relâche 2017 – modification

79-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies s'est associée à la Ville de Joliette, la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et les autres municipalités participantes pour la tenue d'un voyage de ski à Mont-Tremblant le mardi 7 mars 2017;

ATTENDU QUE le prix des billets n'est pas le même que celui qui avait été prévu lors de l'établissement du budget lié à cette activité;

ATTENDU la recommandation du 26 janvier 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie, à l'effet de maintenir la tarification ayant fait l'objet de publicité malgré la différence de coût;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

QUE la tarification liée au voyage de ski à Mont-Tremblant organisé par la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, la Ville de Joliette, la Municipalité de Saint-Charles-Borromée et les autres municipalités participantes qui aura lieu le mardi 7 mars 2017 demeure la même que celle établie aux termes de la résolution numéro 581-12-2016, soit :

Catégorie	Tarification
Enfant/ado	44 \$
Adulte	87 \$

QUE la Ville absorbe la différence de coût découlant du fait que le prix des billets n'est pas le même que celui qui avait été prévu lors de l'établissement du budget lié à cette activité.

10.7 Course de type cross-country – accord de principe – autorisation de signature

80-02-2017

ATTENDU QUE Azimut XC désire tenir une course de type cross-country sur le territoire de la Ville;

ATTENDU QU'un protocole d'entente établissant les droits et obligations de chacune des parties liées à cet événement a été présenté auxdites parties;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Marie-Christine Laroche et unanimement résolu :

D'accepter les termes de l'accord de principe à intervenir entre Azimut XC relativement à la tenue d'une course de type cross-country sur le territoire de la Ville qui prévoit une contribution municipale de 6 000 \$;

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou, en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou, en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, ledit protocole d'entente.

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

11.1 Recommandation de la Commission du développement culturel et des communications – Fête nationale 2017 – programmation

Étant susceptible d'être en conflit d'intérêt sur le présent sujet, madame Suzanne Dauphin se retire.

81-02-2017

ATTENDU QU'il y a lieu de réserver les services des groupes musicaux pour l'animation de la Fête nationale 2017;

ATTENDU la recommandation du 27 janvier 2017 de madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver la programmation de la Fête nationale 2017 telle que proposée et de procéder à l'engagement des artistes qui y sont mentionnés.

82-02-2017

11.2 Semainier 2017 – publicité – achat

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies achète une annonce commerciale dans le semainier 2017 de la Communauté Chrétienne Notre-Dame-des-Prairies pour la somme de 200 \$.

83-02-2017

11.3 Les Étoiles d'Argent – Revue sur Glace 2017

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique « Les Étoiles d'Argent » sollicite de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies une commandite au programme souvenir de la Revue sur Glace 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE retenir une demi-page de publicité dans la Revue sur Glace 2017 du Club de patinage artistique « Les Étoiles d'Argent », au coût de 100 \$.

84-02-2017

11.4 Concerts symphoniques pop – commandite

ATTENDU QU'une demande de commandite est présentée à la Ville de Notre-Dame-des-Prairies par Productions Stéphane Laforest Événements symphoniques dans le cadre du projet de présentation de Concerts symphoniques pop à l'Amphithéâtre Fernand Lindsay de Lanaudière, au cours de la saison estivale 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies accepte de commanditer deux concerts symphoniques pop présentés par Les Productions Stéphane Laforest inc. en collaboration avec l'orchestre symphonique la Sinfonia de Lanaudière, pour une somme de 6 000 \$ par concert;

QUE cette acceptation soit conditionnelle à la réception d'une entente de visibilité qui devra être approuvée par la Commission du développement culturel et des communications.

Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies (église) :

11.5 aménagement de salles de toilettes – Gilles Malo inc. – certificat de paiement

85-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Gilles Malo inc. dans le cadre des travaux d'aménagement de salles de toilettes au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies (église) et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Gilles Malo inc. la somme de 17 750,06 \$, cette dépense étant financée à même le fonds de roulement sur une période de dix ans.

11.6 éclairage de la scène – Constructions Venne et Fils Itée – certificat de paiement

86-02-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Constructions Venne et Fils Itée dans le cadre des travaux d'éclairage de la scène au Carrefour culturel de Notre-Dame-des-Prairies (église) et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Constructions Venne et Fils Itée la somme de 49 329,05 \$, cette dépense étant financée à même la réserve financière en matière de loisirs ou de développement culturel prévue au règlement numéro 1135-2015.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

87-02-2017

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 27.

Sylvie Malo
Greffière

Alain Larue
Maire